

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Mai 2026
N°27

OBJET : Élection des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Date de la Convocation :
18/05/2026

L'An deux mille vingt-six, le vendredi 22 mai, à 17 heures, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI, Maire.

Nombres de Conseillers
En exercice : 15

Nombre de membres
Présents : 12

ETAIENT PRESENTS : : Madame FIORI Carole, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LECA Joseph, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur Francois DANIELLI, Madame Fabienne CERVIOTTI, Monsieur TORRE Xavier, Madame ACCARDO Laurianne, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame CASASUS Danielle, Monsieur FLORY Jean-Paul.

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur Frederic LECA donne procuration à Monsieur Joseph LECA, Madame Andrea LACOSTENE donne procuration à Mme Julie LIBONATI, Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA donne procuration à Monsieur Antoine ALZAPIEDI.

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il convient de proposer une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables parmi lesquels seront désignés les membres de la Commission communale des impôts directs par le directeur départemental des finances publiques ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la liste des candidats proposée pour la constitution de la Commission communale des impôts directs :

Madame FIORI Carole
Madame LIBONATI Julie
Monsieur LECA Joseph
Madame ALFONSI Noëlle
Monsieur ALZAPIEDI Antoine
Madame CERVIOTTI Fabienne
Monsieur LECA Frédéric
Madame ACCARDO Lauriane
Monsieur DANIELLI François
Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis
Madame LACOSTENE Andréa
Monsieur TORRE Xavier

Article 2 : De transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques pour suite à donner.

Article 3 : Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

Carole FIORI